



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

**Le Greffe
The Registry**



Allocution d’Herman von Hebel

Greffier de la Cour pénale internationale

À l’occasion de sa prestation de serment

La Haye, le 18 avril 2013

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les juges,
Madame le Procureur,
Madame la Présidente de l'Assemblée des Etats parties,
Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée des Etats parties,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues, anciens et futurs, chers amis et proches,

1. Merci à tous de votre présence. Je suis sincèrement très honoré de vous voir si nombreux à avoir pris le temps et la peine de venir à la Cour pénale internationale pour assister à mon investiture.

2. Je voudrais commencer par exprimer ma sincère gratitude à Monsieur le Président, à Madame la Vice-Présidente, à Monsieur le Vice-Président et à Mesdames et Messieurs les juges d'avoir pris la décision, le 8 mars 2013, de m'élire en tant que Greffier de la Cour pénale internationale pour les cinq années à venir. Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour mériter la confiance que vous m'avez accordée et pour vous aider à vous acquitter au mieux de vos responsabilités judiciaires.

3. Cette journée marque pour moi un moment extraordinaire. J'ai en effet eu le privilège de participer, en tant que membre de la délégation néerlandaise, aux négociations qui ont donné lieu à l'adoption du Statut de Rome en 1998. Depuis, plus de 10 ans se sont écoulés, et j'ai aujourd'hui à nouveau l'honneur et le privilège de pouvoir contribuer à la réalisation de l'importante mission confiée à la CPI, qui est de faire triompher la justice et de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus horribles que puisse connaître l'humanité.

4. Ayant passé les douze dernières années au service de trois autres tribunaux internationaux, j'espère pouvoir apporter à la CPI les fruits mon expérience et des enseignements que j'en ai tirés, afin de contribuer à l'action cruciale de la Cour au cours des cinq prochaines années.

5. Je suis convaincu que le rôle du Greffe est celui d'un organe neutre amené à fournir des services aussi bien aux juges et à leurs collaborateurs qu'au Procureur et à son personnel, ainsi qu'aux conseils chargés de représenter les suspects, les accusés et les victimes dans le cadre des procédures devant la Cour. Il est clair pour moi que la qualité de ces services fournis par le Greffe a une influence considérable sur la capacité des juges et des parties de faire en sorte que toute personne comparaisant devant la Cour bénéficie d'un procès équitable.

6. La Cour aura de nombreux défis à relever dans les années à venir, et ce, tant dans le domaine des enquêtes, des poursuites et des activités judiciaires, que sur le plan de son fonctionnement, de son budget et de son efficacité. Je suis fermement convaincu que ces défis ne pourront être relevés qu'au moyen d'une coopération effective entre le Président, le Procureur et le Greffier, et je m'engage à 100 % à cet égard.

7. Je tiens à remercier le Greffier sortant pour avoir contribué à faire du Greffe ce qu'il est aujourd'hui. Il laisse derrière lui une organisation solide sur laquelle je peux à présent m'appuyer afin d'améliorer, de renforcer et d'optimiser les services que le Greffe sera appelé à fournir durant les cinq prochaines années.

8. Pour l'heure, les activités de la Cour demeurent pour moi un sujet relativement nouveau, et j'ai beaucoup à apprendre dans les jours et les mois qui viennent. Cela étant, j'ai déjà recensé un certain nombre de questions pouvant être prioritaires, tout en sachant qu'il peut y en avoir d'autres. Il s'agit notamment i) des questions liées à la protection des témoins et au soutien dont ils doivent bénéficier ; ii) des questions liées à la coopération entre la Cour et l'ensemble des États parties, notamment ceux sur le territoire desquels la Cour mène des activités en rapport avec les enquêtes, les poursuites, les procédures judiciaires, la défense des suspects et des

accusés, etc. ; iii) des questions liées au budget, à la gouvernance, à la transparence et à l'efficacité ; et iv) des questions liées à la réinstallation des témoins et à l'exécution des peines.

9. Tout cela peut vous paraître quelque peu ambitieux et, à vrai dire, vous avez sans doute raison. J'ai pleinement conscience qu'un tel programme ne peut être mené à bien qu'avec le soutien de l'ensemble du personnel du Greffe. Convaincu de l'importance du travail d'équipe, je suis impatient de commencer à travailler avec mes futurs collaborateurs au sein de mon cabinet, tout comme avec les responsables et le personnel de chacune des sections qui composent le Greffe. J'ai hâte de faire la connaissance de tous les membres du Greffe et de pouvoir m'appuyer sur leur expérience, afin que nous puissions élaborer et mettre en œuvre une vision commune quant aux moyens de servir au mieux les intérêts de la Cour tout entière.

11. Je me réjouis également à l'idée de travailler avec l'Assemblée des Etats parties, tant à La Haye qu'à New York, de même qu'avec la Présidente et le Vice-Président de l'Assemblée et les nombreux coordinateurs et points de contacts chargés des questions d'intérêt mutuel. J'ai aussi hâte d'engager une coopération constructive avec les différents représentants de l'État hôte, afin de débattre des nombreuses questions qui seront à l'ordre du jour des prochaines années. Enfin, je compte beaucoup sur la coopération avec la Coalition pour la CPI et les nombreuses organisations qui œuvrent dans ce cadre.

12. En 1998, Rome a vu le triomphe d'une vision commune qui a donné lieu à l'adoption du Statut de Rome. Trop de personnes dans le monde ont été ou sont encore victimes de crimes monstrueux dont les auteurs ne sauraient rester impunis. Mais la lutte contre l'impunité continue, et c'est ce but ultime qui guidera mes pas au cours des prochaines années alors que je travaillerai en coopération étroite avec tous ceux qui contribuent à l'œuvre de la CPI.